

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
COMMUNE D'HALLINES

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 15 mars 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Membres Présents :** MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Alexandra Chochoi, Nadine Duquesne, Sylvain Grémont, Christine Seillier, Charline Dufay, Paul Decroo, Annie Favière, Sylvie Duflos.

M. Jean-Paul Rémond a délégué son mandat à Mme Charline Dufay  
M. Yannick Dufossé a délégué son mandat à Mme Nadine Duquesne.

Mme Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.  
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour, le conseil accepte à l'unanimité.

**1\* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 05 décembre 2018 et signe les délibérations s'y rapportant.

**2\* Démission d'un conseiller municipal**

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la démission de M. Jacky Desquirez du conseil municipal en date du 11 mars 2019 et demande à Mme Sylvie DUFLOS, deuxième de la liste « Ma commune j'y tiens », si elle souhaite faire partie du conseil municipal, Mme Sylvie Duflos accepte le poste.

**3\* FINANCES - Présentation et vote du Compte Administratif de l'exercice 2018**

M. le Maire informe l'assemblée que les documents budgétaires : compte administratif, compte de gestion, budget primitif ont tous été étudiés, article par article, lors de la commission des finances et d'urbanisme qui a eu lieu le 14 mars 2019. Donc il passe la parole à M. Philippe Mathon, adjoint délégué aux finances qui présentera ces documents budgétaires par chapitre et seront également votés par chapitre.

M. Mathon fait un bilan de l'année écoulée. 2018 a été une année vierge en travaux pour la commune. M. Mathon fait remarquer que c'est le budget le plus petit depuis le début de la mandature, après les gros travaux de la rue des Lauques et de l'église. Il termine en stipulant que ceci est dû à une gestion saine et rigoureuse.

Après que l'adjoint aux finances a présenté le compte administratif par chapitre, Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser délibérer le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe Mathon, Adjoint aux finances, le conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 qui laisse ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 188 752,56.00 € et un résultat d'investissement excédentaire de 116 230,87 €.

### **3\* FINANCES - Présentation et Vote du Compte de gestion de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan 2018, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4\* FINANCES - Affectation du résultat de l'exercice 2018**

Le conseil Municipal à l'unanimité affecte le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 de 188 752,56 € au compte ROO2 du Budget primitif de l'exercice 2019.

### **5\* FINANCES – Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2019**

Avant la présentation du Budget, M. le Maire fait remarquer que les dotations continuent de baisser. M. Philippe Mathon, Adjoint aux finances, présente le budget primitif de l'exercice 2019. Il s'équilibre à 880 692,56 € en section de fonctionnement et à 462 480,87 € en section d'investissement, et fait la remarque que le budget 2019 est un budget raisonné. Les opérations envisagées cette année sont les sondages de l'église en partenariat avec l'ASVPH, la création du parking de l'église dans le parc Dambricourt, la récupération des tombes abandonnées, la rénovation de la « ruche » qui servira pour le centre aéré, l'achat d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle, l'achat d'un deuxième défibrillateur et le lancement d'une étude sur l'éclairage public.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2019 et le report des taux d'imposition à l'identique de l'année 2018.

### **6\* Vente d'une parcelle du site « Château Dambricourt »**

M. et Mme LOMBARD-CATTEZ propriétaires des vannages, demandent de racheter une petite parcelle du site dit « Château Dambricourt » pour la réalisation d'une passe à poissons qui est obligatoire pour la continuité écologique.

La cession a été validé par la direction de l'EPF, qui assure le portage du site, et demande au conseil municipal de délibérer sur la vente de la parcelle AE N°27 pour une superficie de 272 m2 et pour un prix de vente de 443,80 € TTC. Le Conseil Municipal accepte la demande.

### **7\* Fixation du prix du stère de bois de chauffage communal**

M. le Maire informe à l'assemblée que la commune a procédé à des coupes de bois-taillis dans le site « Château Dambricourt » après accord de l'EPF afin de réaliser le parking de l'église. Compte tenu du volume de bois, la commune souhaite vendre ce bois de chauffage à des particuliers et, en priorité aux habitants de la commune.

Il est ainsi proposé de vendre le stère de bois-taillis, coupé en longueur 1m et livré au prix de 30 €, et le stère de bois fendu, coupé en longueur de 50 cm et livré au prix de 40 €.

Le Conseil Municipal approuve la tarification proposée.

### **8\* Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

M. le Maire informe l'Assemblée que le trésorier de Lumbres n'a pas pu recouvrer certains titres de recettes et demande que ces titres soient admis en non-valeur pour une somme totale de 794,48 €. Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2019, article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal accepte favorablement cette demande.

### **9\* Participation de la Commune aux cotisations « Prévoyance » des agents de la collectivité**

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, précisé par circulaire du 25 mai 2012, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/76 en date du 24 Novembre 2015, fixant la participation mensuelle de la commune, par un forfait de 12,00 € par agent ;  
Considérant la constante augmentation de la cotisation mutuelle prévoyance ;  
M. Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter de deux euros le forfait mensuel et indique que cette augmentation est prévue au compte 6478 du budget 2019.  
Le Conseil Municipal, en application des critères retenus et dans un but d'intérêt social, augmente la participation mensuelle de la commune par un forfait de 14.00 € par agent à dater du 1<sup>er</sup> Février 2019.

### **10\* CONCORDIA – Convention de partenariat relative au chantier international au parc Dambricourt**

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour 2019 le partenariat avec l'association « Concordia ». C'est à la fois, une action sociale internationale et une action de travaux d'utilité public à moindre coût pour la commune d'Hallines, pour un chantier de débroussaillage et de petite maçonnerie sur le site du Parc Dambricourt. C'est un chantier qui durera 2 semaines du 09 au 23 Août. Il y aura 10 bénévoles dont 6 locaux avec 2 encadrants. Le public concerné peut-être un public de bénévoles internationaux, régionaux ou locaux, mineurs ou majeurs, habitants de la commune d'accueil.

La commune doit mettre à disposition le stade de football pour les tentes, le club House pour le local de restauration et les vestiaires pour la question hygiène. La participation financière de la commune serait de 1000 €. Une personne doit être nommée pour le suivi du chantier et être le coordinateur entre la mairie et Concordia.

Le conseil municipal décide de renouveler l'expérience de l'année dernière et autorise M. le Maire à signer la convention.

### **11\* Loyer du Logement sis 64b, Avenue Bernard Chochoy à Hallines**

M. le Maire informe le conseil municipal que le logement communal, situé 64b, Avenue Bernard Chochoy à Hallines est libre, et propose de le louer au prix de 450.00 € vu sa superficie de 80 m<sup>2</sup>, les travaux qui seront effectués.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer au logement 64b, Av. Bernard Chochoy – 62570 Hallines, à 450.00 € par mois avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2019 avec une caution du même montant, autorise M. le Maire à signer un bail de location.

### **12\* Questions diverses :**

- M. Decroo souhaite savoir si le projet de la CAPSO : la construction du réservoir d'eau est toujours d'actualité. M. Le Maire a répondu que le projet est maintenu, mais qu'il ne savait pas la date de commencement des travaux.
- M. Le Maire a donné ensuite la parole à M. LEGRAND qui a exposé certains problèmes qu'il rencontre dans le village. (vitesse, bruit du voisinage, réseau pluvial, ... etc) M. Le Maire lui a répondu qu'il allait faire le maximum pour palier ses problèmes.

**N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.**

La Secrétaire de séance,

